

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 19 avril 2024

Membres en exercice :

10

Présents : 7

Date de la convocation: 10/04/2024

Votants: 7

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf avril 20 h 00 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves
MALRIC

Pour: 7

Présents : Yves MALRIC, Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON, Anne
Marie MAILHE, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele
BOUSQUET

Contre: 0

Représenté (e)(s):

Abstentions: 0

Excusé (e)(s):

Absent (e)(s): Bastien GIACOBBI, Francois COMBY, Julie CRISTOL
ÉPOUSE FRAISSE

Secrétaire de séance: Magali COMBY

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - budget_lotissements - 2024_DE_21

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MALRIC Yves
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 16 906.97

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	16 906.97
Résultat cumulé au 31/12/2023	16 906.97
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	16 906.97
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	16 906.97
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, les
jour, mois et an que dessus. 19/04/2024

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/04/2024 012-211200225-20240419-2024_DE_21-DE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture le : 24 avril 2024
et publié ou notifié le 24 avril 2024